



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 14 septembre 2018

6^{ème} Commission

N° CP-2018-8-6-5

Service instructeur

DEVI - Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

Service consulté

MISE EN OEUVRE D'ACTIONS 2018 DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE GERPLAN

Résumé : Dans le cadre de la démarche GERPLAN, le Département est sollicité pour la mise en œuvre des 10 opérations suivantes :

- la sensibilisation à l'environnement des scolaires de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg (2 888 €),
- l'organisation de manifestations paysannes à destination du grand public dans le Val d'Argent (1 232 €),
- la promotion du lancement d'un magasin de producteurs à SAINTE-MARIE-AUX-MINES (2 075 €),
- la renaturation d'une zone humide sur la commune de FERRETTE (3 894 €),
- la réalisation d'un circuit de découverte à WERENTZHOUSE (8 000 €),
- une initiation aux techniques arboricoles familiales pour les habitants de la Communauté de Communes Sundgau (482 €),
- une animation grand public « Cultivons la nature au jardin » organisée par la Communauté de Communes de Thann-Cernay (691 €),
- la réalisation d'une amélioration pastorale à HOHROD (9 106 €),
- la création d'une mare pédagogique à METZERAL (941 €),
- la création d'un local de vente directe et l'acquisition de matériel pour la production de pains bio à OBERSAASHEIM (8 520 €).

Il vous est proposé de donner un accord favorable à l'ensemble des demandes pour un montant total de 37 829 €.

Dans le cadre de la démarche GERPLAN, le Département du Haut-Rhin est sollicité pour la mise en œuvre de 10 opérations inscrites dans les programmes 2018 des Communautés de Communes de la Vallée de Kaysersberg, du Val d'Argent, Sundgau, de Thann-Cernay, de la Vallée de Munster et du Pays Rhin Brisach.

Ces projets ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission thématique de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en séances du 26 janvier et du 16 mars 2018.

GERPLAN de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg

La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg sollicite une subvention départementale d'un montant de 2 888 € pour mener un programme de sensibilisation et d'éducation à l'environnement des scolaires de son territoire (45 classes). Les thématiques abordées seront l'eau et les rivières de la vallée, les milieux naturels et les paysages, les déchets, l'énergie et le développement durable.

GERPLAN de la Communauté de Communes du Val d'Argent

Dans le cadre du GERPLAN de la Communauté de Communes du Val d'Argent :

- l'Association Patrimoine Paysan de Montagne sollicite une subvention départementale d'un montant de 1 232 € pour organiser et faire connaître les manifestations qu'elle organise à destination du grand public : marché paysan à SAINTE-CROIX-AUX-MINES et fête paysanne à SAINTE-MARIE-AUX-MINES,
- l'Association MaProd, qui regroupe des agriculteurs de la vallée, sollicite quant à elle une subvention départementale d'un montant de 2 075 € pour la promotion d'un nouveau point de vente collectif à SAINTE-MARIE-AUX-MINES. Le soutien sollicité concerne la réalisation de supports de communication (logo, charte graphique, affiches, flyers, signalétique...) pour le lancement de *Corne et Carotte*, le magasin collectif que porte cette association.

GERPLAN de la Communauté de Communes du Sundgau

Dans le cadre de son GERPLAN, la Communauté de Communes Sundgau sollicite une subvention départementale d'un montant de 3 894 € pour la renaturation d'une zone humide lui appartenant, localisée sur la commune de FERRETTE. Le projet prévoit également la sensibilisation de 3 classes de l'école élémentaire ainsi que la mise en place de panneaux pédagogiques sur le site.

La Commune de WERENTZHOUSE quant à elle, sollicite une aide de 8 000 € pour la réalisation d'un circuit de découverte de son patrimoine naturel. Elle prévoit la mise en place d'une table de lecture du paysage et de 14 panneaux pédagogiques sur le thème de l'agriculture, l'apiculture, les zones humides, la sylviculture, la flore et la faune rencontrées.

La Fédération des arboriculteurs du Haut-Rhin sollicite par ailleurs une subvention départementale d'un montant de 482 € pour l'organisation de cours théoriques et pratiques sur l'arboriculture familiale à destination des habitants de la Communauté de Communes.

GERPLAN de la Communauté de Communes de Thann-Cernay

Dans le cadre de son GERPLAN, la Communauté de Communes de Thann-Cernay sollicite une subvention départementale d'un montant de 691 € pour organiser l'opération « Cultivons la nature au jardin » à destination des habitants de son territoire, qui seront invités à participer à deux sorties sur le thème des plantes sauvages, suivies d'un atelier cuisine.

GERPLAN de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster

Dans le cadre du GERPLAN de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster :

- la Commune de HOHROD sollicite une subvention départementale d'un montant de 9 106 € pour réaliser une amélioration pastorale aux lieux-dits Ried, Langenberg et Unteraecker. La surface à ré-ouvrir est d'environ 2,7 ha. Les objectifs sont de réhabiliter un secteur pastoral en déprise afin de créer un pré de fauche dans le but d'améliorer l'autonomie fourragère de la ferme laitière qui exploite cette parcelle,
- la Commune de METZERAL sollicite quant à elle une subvention départementale d'un montant de 941 € pour créer une mare pédagogique sur le site de l'étang de pêche. Ce projet a fait l'objet en amont d'une étude réalisée par l'association BUFO dans le cadre de notre partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse sur la création ou la restauration de zones humides. L'objectif est de créer une mare favorable aux amphibiens et à la biodiversité associée.

GERPLAN de la Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach

Dans le cadre du GERPLAN de la Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach, M. Sébastien FUCHS, paysan boulanger à OBERSAASHEIM, sollicite une subvention départementale d'un montant de 8 520 € pour réaliser un local de vente à la ferme et acquérir du matériel de transformation afin de développer son activité de production de pains bio.

Au regard des éléments précédents, il est proposé à la Commission Permanente, dans le cadre de la démarche GERPLAN, d'accorder aux porteurs des 10 opérations présentées dans le tableau joint au présent rapport et à la délibération, des subventions d'un montant total de 37 829 €, dont 30 461 € seront prélevés sur le programme C251 et 7 368 € prélevés sur le programme C751.

Les subventions correspondantes feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT